



Assemblée générale

Distr. générale
16 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 163 a) de l'ordre du jour

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement

Modalités de financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Note du Secrétaire général

1. Dans sa résolution [76/289](#) sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir pour inscription au compte spécial de la Force, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, des crédits de 69 197 400 dollars, dont 64 544 500 dollars destinés à financer le fonctionnement de la Force, 3 943 000 dollars destinés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 709 900 dollars destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En application de cette résolution, un montant de 69 197 400 dollars, comprenant 64 544 500 dollars pour le fonctionnement de la Force, a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

2. Depuis l'établissement du budget définitif de la Force ([A/76/679](#)) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 et l'adoption de la résolution [76/289](#) sur le financement de la Force, d'importants changements sont intervenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires sur lesquels repose le budget de la Force pour l'exercice 2022/23. Ces changements ont grandement compromis la capacité de la Force à exécuter son mandat, de sorte que des ressources supplémentaires sont nécessaires pour l'exercice 2022/23.

3. Les changements importants, exposés ci-après (dont les incidences financières ne figurent pas dans le budget approuvé de la Force pour l'exercice 2022/23), font qu'il est nécessaire de demander l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 2,4 millions de dollars, comme suit :

a) **Les taux de remboursement du coût standard des contingents et du coût de dépistage de la maladie à coronavirus (COVID-19) pour les membres des contingents (conformément à la résolution [76/276](#) de l'Assemblée générale) ont été plus élevés que prévu, de même que les montants de l'indemnité de permission (conformément à la résolution [76/274](#) de l'Assemblée). Les incidences**



de ces deux résolutions, adoptées après l'approbation du budget dans la résolution [76/289](#), font que des ressources supplémentaires d'un montant de 0,3 million de dollars sont nécessaires ;

b) **L'inflation et d'autres facteurs ont entraîné une hausse considérable des prix du marché, notamment pour le carburant.** Au cours de la première moitié de l'exercice, le prix moyen du carburant a été de 1,423 dollars par litre, alors que le prix prévu au budget était de 0,764 dollar par litre pour l'ensemble de l'exercice, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 0,8 million de dollars au titre des dépenses opérationnelles, dans les catégories installations et infrastructures et transports terrestres. Les tarifs contractuels fixés pour les rations et les tarifs des vols prévus dans le contrat d'affrètement à long terme, ainsi que les nouveaux taux de l'indemnité de subsistance (missions) pour 2023, ont aussi été supérieurs aux prévisions, dépassant les paramètres de planification établis dans le budget approuvé, ce qui a entraîné des dépenses supplémentaires de 1,3 million de dollars.

4. Au cours de l'exercice 2022/23, la Force s'est efforcée, dans la mesure du possible, de réorganiser ses priorités et de réduire ou de reporter ses activités afin de financer les dépenses supplémentaires au moyen des crédits approuvés. Sur les 2,4 millions de dollars supplémentaires nécessaires, elle devrait être en mesure de financer 0,3 million de dollars, car, en moyenne, le nombre de membres de contingents effectivement déployés a été inférieur aux prévisions et des mesures visant à réduire la consommation de carburant pour les véhicules (limitation des mouvements terrestres non essentiels de civils, par exemple) ont été prises pour atténuer encore les effets de la hausse des prix du carburant. Cependant, toute restriction allant au-delà des restrictions de carburant ou de la réduction des rations mettrait en danger la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

5. Compte tenu de ses besoins opérationnels et de ses prévisions de dépenses, et sachant qu'elle ne peut financer les dépenses supplémentaires dans la limite des ressources approuvées que dans une certaine mesure, sans compromettre la sûreté et la sécurité du personnel ou des biens des Nations Unies ou sans limiter considérablement les activités prévues dans son mandat, la Force a besoin de ressources supplémentaires d'un montant de 2,1 millions de dollars.

6. Les ressources supplémentaires demandées, d'un montant de 2,1 millions de dollars, sont nécessaires pour honorer les paiements liés aux obligations contractuelles de la Force concernant la fourniture de rations, les voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, le carburant pour les groupes électrogènes et les véhicules, ainsi que pour le remboursement de l'indemnité de subsistance (missions) de sa composante militaire (voir tableau).

Ressources supplémentaires nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Ressources supplémentaires nécessaires		Total
	Montant alloué		
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	–	–	
Contingents	38 845,3	1 273,3	40 118,6
Police des Nations Unies	–	–	
Unités de police constituées	–	–	
Total partiel	38 845,3	1 273,3	40 118,6
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11 453,1	–	11 453,1
Administrateurs recrutés sur le plan national	49,0	–	49,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	3 493,5	–	3 493,5
Volontaires des Nations Unies	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	529,0	–	529,0
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–
Total partiel	15 524,6	–	15 524,6
Dépenses opérationnelles			
Observateurs électoraux civils	–	–	
Consultants	13,8	–	13,8
Voyages officiels	188,0	–	188,0
Installations et infrastructures	4 825,0	611,8	5 436,8
Transports terrestres	1 475,6	182,6	1 658,2
Opérations aériennes	–	–	
Opérations maritimes ou fluviales	50,1	–	50,1
Communications et informatique	1 714,2	–	1 714,2
Santé	308,3	–	308,3
Matériel spécial	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	1 299,6	–	1 299,6
Projets à effet rapide	300,0	–	300,0
Total partiel	10 174,6	794,4	10 969,0
Montant brut	64 544,5	2 067,7	66 612,2
Recettes provenant des contributions du personnel	1 526,2	–	1 526,2
Montant net	63 018,3	2 067,7	65 086,0
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–
Total	64 544,5	2 067,7	66 612,2

7. Vu les circonstances exceptionnelles exposées dans la présente note, l'ouverture de crédits supplémentaires et la mise en recouvrement demandées pour l'exercice 2022/23 sont essentielles pour que la Force poursuive ses opérations sans compromettre l'exécution de son mandat.

Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

8. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force se présentent comme suit :

a) Ouverture de crédits de 2 067 700 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, venant s'ajouter aux crédits de 64 544 500 dollars qu'elle a déjà ouverts pour le même exercice et à la même fin dans sa résolution [76/289](#) ;

b) Mise en recouvrement du montant total visé à l'alinéa a) ci-dessus, venant s'ajouter au montant de 64 544 500 dollars déjà mis en recouvrement pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.